Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260407-DELIB070426_05-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis en session d'installation du Conseil Municipal, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, M. Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. BELLEC Gwenaël, M. BELLEC Nicolas, , Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, Mme BRUNEAU Claire, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. JOUAN Jean-Christophe, M. LE CLAINCHE Stéphane, M LE GAL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. LE QUINTREC Jean-No, Mme POSTIC Perrine, M. ROLLAND Benoît, Mme TOTINI Emilie, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absents : aucun

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir :

M. BERNARD Miguel à Mme BESSE Nolwenn

Secrétaire de séance : M. BROGARD Pascal.

Date de la convocation : 01/04/2026

DELIBERATION N°070426_05 : COMMISSION POUR LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CREATION ET COMPOSITION DE LA CDSP

Après fixation des modalités d'élection des membres de la Commission de délégation de service public, il y a lieu de passer au vote afin de procéder à sa mise en place.

VU le Code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5, D. 1411-4 et D. 1411-5,

Considérant que la Commission pour les Délégations de Service Public est présidée par le Maire de la commune, et que le Conseil municipal doit élire trois membres titulaires et autant de suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant *qu'il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).*

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260407-DELIB070426_05-DE

Considérant qu'il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret,

Le Conseil, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité DECIDE,

- **DE CREER une Commission pour les Délégations de Service Public (CDSP) pour la durée du mandat,**
- **DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret,**
- **DE PROCLAMER les conseillers municipaux suivants élus membres de la Commission pour les Délégations de Services Publics :**
-

3 Titulaires	3 Suppléants
ROLLAND Benoît	LE HENANFF Amélie
GARO Sandrine	BESSE Nolwenn
TRUBERT Stéphanie	POSTIC Perrine

D'AUTORISER M. le Maire, à signer tout document se rapportant au dossier

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND

MAIRIE DE MOUSTOIR AC
56